

INTRODUCTION



Gilles VIAL, 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, en charge de l'économie, des entreprises et de l'agriculture - Maire de Salaise-sur-Sanne

« Bonsoir à tous, nous sommes un peu plus nombreux qu'au mois de novembre, et c'est une grande satisfaction. Je vois beaucoup de personnes que j'ai pu rencontrer lors d'autres réunions, mais aussi des élus intercommunaux et des personnes des services de la mairie qui s'intéressent au sujet. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous travaillons sur ce type de projet, car cela n'arrive pas souvent. Ce projet participe au renforcement de notre site OSIRIS. Ce projet implique un investissement de grande ampleur, ce qui justifie cette concertation. Il consiste en la fabrication de méthanol renouvelable bas carbone afin de compenser les émissions de CO₂ avec une capture du CO₂ de l'usine Lafarge du Teil qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre Lafarge France et Elyse Energy. L'acheminement du CO₂ du Teil se fera via des modes de transport massifiés, particulièrement par le rail. Cela est une chance pour les élus du territoire de travailler avec un tel projet répondant aux besoins énergétiques, en étant reconnu comme projet d'intérêt, soutenu par le fonds européen pour l'innovation. D'une manière générale, ce projet remplit plusieurs conditions intéressantes pour les élus et les administrés notamment par la création d'emplois au-delà de sa production, le soutien à la réindustrialisation, et le renforcement du système économique de la plateforme chimique OSIRIS. Depuis la dernière concertation de novembre 2024, nous avons travaillé sur de nombreux sujets, en incluant la commune de Salaise-sur-Sanne sur la partie ERC (éviter, réduire, compenser), avec Elyse Energy afin de trouver les solutions sur ce sujet.

Sur le sujet de l'alimentation de cette usine, nous avons beaucoup travaillé et échangé sur les faisceaux. Un travail est encore en cours afin de planifier les travaux et concerter par la suite les différents intervenants afin de bien se coordonner avec tous les acteurs.

Merci à tous. Les élus du territoire portent et soutiennent ce projet. »

Jonas FROSSARD, Garant de la CNDP

Les garants de la Commission National du Débat Public (CNDP) font partie d'une liste de 200 personnes sur le territoire français. Le garant est présent afin de garantir que le projet s'inscrit dans le cadre des valeurs défendues par la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante. En effet, elle est là pour garantir le droit d'information et de participation de tous les citoyens français, - un droit constitutionnel en France - sur tous les projets d'incidence importante sur leur environnement.

Les garants de la CNDP ne sont pas rémunérés par le porteur de projet, afin d'assurer une neutralité et une indépendance vis-à-vis des projets. L'information transmise doit être transparente, suffisamment exhaustive afin de donner un avis éclairé, et participer en ayant tous les éléments concernant le projet.

A la suite de la concertation continue, un rapport est rédigé par le garant puis disponible sur le site internet du projet. La concertation continue intervient après la concertation préalable pendant laquelle l'opportunité du projet a été questionnée. Aujourd'hui il s'agit de continuer à informer autour du projet sur des sujets plus précis.

Rappel du projet eM-Rhône

Khalil El Quortobi, directeur du projet eM-Rhône, Elyse Energy

Le projet eM-Rhône est porté par la société Elyse Energy et consiste en la production de 150 000 tonnes de méthanol. Le méthanol est une molécule chimique connue au sein de la plateforme OSIRIS car elle en consomme. 600 000 tonnes sont consommées en France chaque année et sont aujourd'hui importés de pays tiers non européens. Ce méthanol importé est fabriqué par la voie dite « fossile », c'est-à-dire à partir d'intrants fossiles (le gaz naturel ou le charbon).

Elyse Energy propose via son projet, de localiser sur le territoire une production de méthanol bas carbone, d'origine électrolytique, d'où son nom e-méthanol, (le e- faisant référence à l'électricité). Le méthanol a un usage historique, celui de l'industrie chimique que nous connaissons aujourd'hui à travers de nombreux produits de notre quotidien (entretien et cosmétique). Le méthanol sert également de carburant pour le transport maritime, c'est un deuxième usage pour le projet. Le e-méthanol produit par Elyse Energy propose donc une alternative au carburant d'origine fossile dans le secteur maritime afin de permettre sa décarbonation. Le e-méthanol doit présenter un abattement d'au moins 70% des gaz à effet de serre par rapport à sa référence fossile pour la chimie ou pour le fuel lourd utilisé par le maritime.

Afin de produire le e-méthanol, plusieurs intrants sont nécessaires : le CO₂ et l'hydrogène. L'hydrogénation du CO₂, c'est-à-dire le mélange du CO₂ avec l'hydrogène va produire un alcool liquide appelé méthanol. L'hydrogène produit nécessite de l'électricité et de l'eau, via un process nommé électrolyse de l'eau. Les molécules d'eau (H₂O) sont

cassées avec de l'électricité pour produire (séparer) de l'hydrogène et du dioxygène. L'intérêt d'un tel projet sur le territoire français, réside dans l'intensité carbone du réseau électrique français qui est, par définition, plus faible que nos voisins européens car notre mix électrique est largement décarboné grâce notamment au parc électronucléaire et aux barrages hydro-électriques.

En termes de transport, ce territoire est idéalement situé sur l'axe Paris – Lyon – Marseille accessible par le train, par la route et par le fleuve. Le e-méthanol produit et non consommé sur la plateforme OSIRIS pourra être acheminé sur d'autres lieux de consommation par les bateaux, jusqu'au port de Fos-Marseille par exemple.

L'actualité du projet et la concertation continue



Diane BEAUCARD, Animatrice pour Néorama

Aujourd'hui le projet est en phase de concertation continue, étape entre la fin de la concertation préalable et le début de l'enquête publique. Elle sera une nouvelle étape de recueil de l'avis du public, avec la présence d'un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif, estimée au dernier trimestre 2025.

La concertation préalable qui s'est tenue à l'hiver 2023 a fait l'objet d'un bilan par les garants nommés. Elyse Energy et RTE y ont répondu en s'engageant notamment à réaliser plusieurs actions dans le cadre de la concertation continue. Une concertation continue se tient donc jusqu'à cette échéance pour maintenir l'information du public. Elle a débuté en novembre 2024, à la suite de la concertation préalable. Cette concertation préalable a donné lieu à la rédaction du bilan des garants, Elyse Energy a répondu à ce bilan et aux attentes de celui-ci et s'est engagé à réaliser un certain nombre d'actions dans le cadre de la concertation continue.

Depuis le deuxième semestre 2024, Elyse Energy est allée une nouvelle fois à la rencontre des jeunes du lycée François Verguin (à leur demande également), une newsletter a été publiée (disponible en salle et sur le site internet du projet). En complément, des réunions publiques sont organisées et un comité de suivi, constitué des parties prenantes locales du projet, a été installé fin 2024 afin de suivre l'avancement du projet mais aussi permettre d'évoquer d'autres sujets autour desquels ils pourront travailler. La concertation continue est rythmée par l'avancement du projet afin de s'assurer de la qualité de l'information apportée au fur et à mesure.

Les éléments de calendrier

Khalil El Quortobi, directeur du projet eM-Rhône, Elyse Energy

RTE est aujourd'hui co-porteur avec Elyse Energy de cette concertation. Dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire, Elyse Energy est le seul pétitionnaire (ou maître d'ouvrage) et le raccordement est une composante du projet.

Les études pour le projet ont débuté fin 2022 afin de déterminer l'opportunité du projet, ses intérêts techniques, économiques, et sociétaux pour le territoire justifiant le choix de la plateforme OSIRIS. La phase d'avant-projet vient seulement de s'achever, elle a permis de concevoir le projet dans les détails structurants qui intéressent les autorités administratives pour la construction et l'exploitation en sécurité des installations.

Commence désormais la phase des études de base, permettant d'affiner le schéma directeur (les quantités de tuyaux, d'électricité pour chaque équipement, ...) qui s'étaleront sur plus d'un an. Ces études servent aussi à enrichir le dossier administratif d'autorisation environnementale réalisé par Elyse Energy et destiné à la DREAL qui a pour mission d'instruire ce dossier et de donner un avis sur son autorisation.

Nous avons déposé notre dossier en octobre 2024 et l'instruction suit son cours, avec des demandes de compléments. La concertation continue se terminera avec l'ouverture de l'enquête publique sous l'égide de la DREAL. Elle aura pour objectif de présenter au grand public le contenu du dossier administratif et de présenter l'ensemble des enjeux et impacts associés au projet. À l'issue et en cas d'accord de l'Administration, Elyse Energy pourrait débuter la construction fin 2026 pour 2 ans avec une mise en service possible fin 2028 / début 2029.

Gersende CHAFFARDON, concertante, RTE

Le raccordement électrique de RTE fait l'objet de toutes les phases que traverse Elyse Energy. Avec en plus, pour les liaisons électriques haute tension, une concertation spécifique dite « concertation Fontaine ». Cette concertation est encadrée par la DREAL et s'est terminée début 2025 pour laisser place à la concertation continue jusqu'au commencement des travaux. RTE est soumis à différentes phases d'autorisation qui seront présentées par la suite. Le raccordement est un projet d'ingénierie électrique mais également écologique via des études techniques qui se déroulent depuis le début du projet et jusqu'au début des travaux.

Le raccordement électrique

Gabrielle COUSIN, cheffe de projet, RTE

Gersende CHAFFARDON, concertante, RTE

Vincent BRIAT, directeur des affaires publiques, RTE

■ Présentation de RTE

RTE est une entreprise avec une mission de service public, à ce titre, elle réalise à chaque instant l'acheminement de l'électricité avec la même qualité sur l'ensemble du territoire 24h/24 et 7j/7. RTE est le gestionnaire de transport de l'électricité, haute et très haute tension (400 000, 225 000 et 63 000 volts). Ce réseau est à la fois interconnecté avec les pays voisins européens, et avec les centres de production.

En aval, RTE possède des clients en direct comme des entreprises ferroviaires, des industriels, notamment les électro-intensifs qui sont raccordés directement au réseau, mais également des réseaux de distribution comme ENEDIS et l'ensemble des entreprises locales de distribution qui gèrent le réseau depuis le 20 000 volts jusqu'au 220 volts. Pour ses missions, RTE réalise la maintenance de cette infrastructure vitale et optimise les flux électriques sur le réseau. RTE gère au niveau national l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

Le réseau électrique de RTE est structuré en 3 niveaux de tension réglementaires : 400 000 volts, le plus important, 225 000 volts, et le 63 000 volts. Le siège régional de RTE est basé à Lyon, où les équipes d'exploitation gèrent les flux du réseau au niveau régional. Les équipes d'ingénierie anticipent les besoins de réseau, dialoguent avec les parties prenantes pour concrétiser les projets et pilotent la mise en œuvre des solutions retenues pour répondre aux besoins des territoires. Les équipes de maintenance basées au sein de 5 groupes de maintenance réseaux (GMR) répartis sur le territoire, sont en charge de la maintenance des infrastructures. Des groupements de poste sont présents au plus près du territoire pour intervenir au plus vite en cas de besoin. RTE possède également un centre de formation et d'expertise, le Campus Transfo, basé à Jonage.

■ Le projet de raccordement

En 2022, Elyse Energy a sollicité RTE pour son projet entraînant une recherche de poste source avec une capacité suffisante. Elyse Energy demandant une puissance de 240 MW, il fallait un poste de 225 kV tel que le poste de Gampaloup sur la commune de Chanas. Afin d'alimenter le projet, il va falloir créer à partir de ce poste une liaison souterraine en 225 kV, de 5km environ à vol d'oiseau. RTE est le maître d'ouvrage du raccordement électrique, c'est-à-dire que ce n'est pas le client, ici Elyse Energy, qui décide du tracé de la liaison.

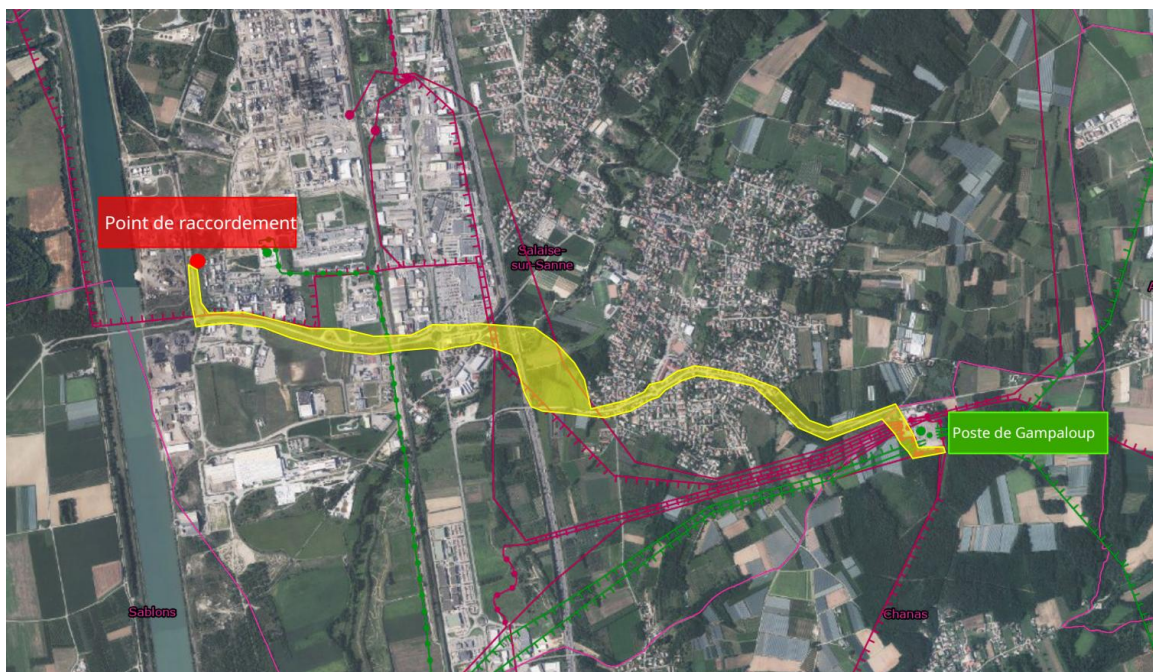
■ Les étapes du projet et la concertation Fontaine

RTE est soumis à des phases de concertation pour le projet de raccordement via la liaison souterraine, afin de définir progressivement les détails de la liaison.

Plusieurs phases ont eu lieu en amont afin de déterminer l'aire d'étude. Une analyse des enjeux sociaux environnementaux a été menée sur chaque territoire pour établir un dossier de concertation validé par la préfecture et soumis à divers services pour avis et commentaires. Différents fuseaux de moindre impact ont été proposés et soumis à la concertation et in fine un fuseau a été retenu par la préfecture.

Aujourd'hui la phase de définition du tracé dans le fuseau choisi est en cours. RTE doit continuer à concerter les services et mairies pour aboutir à un tracé de détail. A chaque étape, une concertation avec les services concernés est réalisée, d'où l'utilisation du terme de concertation continue. Cela permet de prendre en compte les enjeux de temporalité (période de vacances scolaires, cycle biologique des espèces ...), des enjeux géolocalisés (autoroute, réseau SNCF, digue, rivière ...) et également des enjeux spécifiques liés aux parties prenantes du territoire (exemple des commerces).

En février 2025, le sous-préfet de Vienne a soumis le fuseau de moindre impact proposé par RTE passant par la RD51 et la route du Jonchain Sud au niveau ministériel. Ce fuseau a été validé le 1^{er} avril 2025 par la DGECC.



▪ Les travaux de liaisons souterraines

Les câbles RTE sont positionnés dans des fourreaux PEHD, accompagnés d'un câble de 48 fibres optiques.

En zone rurale, on se situe à 1,5 m sous terre en moyenne avec le grillage avertisseur dans le sable. Une fois les câbles installés, ils sont recouverts de terre végétale, la zone qui a été creusée pour la remettre dans son état initial. Dans le cas des villes denses, le PVC est utilisé à la place du PEHD, il est entouré d'un bloc de béton avec l'ajout d'un grillage

avertisseur, puis la route est refaite suivant les prescriptions des gestionnaires de voiries concernés.

Tous les kilomètres environ, des chambres de jonction sont installées afin de permettre la jointure entre les câbles. L'emprise au sol est de 12 mètres sur 4 mètres. Ces jonctions sont réalisées par des câbliers, puis les chambres sont enterrées, comme le reste de notre réseau.

L'installation de ces câbles est faite principalement sous le réseau routier, pour réaliser les travaux il faudra mettre en place des alternats sur une bande de 150 mètres où s'enchaîneront les différents postes de travail, ce qui permettra de garder une voie à la circulation.

TEMPS D'ÉCHANGES N°1



Question : « Pourquoi avoir choisi ce chemin, plutôt que d'utiliser le poste PAPIN qui est à proximité directe du site ? »

Réponse : La capacité réseau du poste de Papin est déjà allouée à la société HEXCEL qui y est raccordée. Il n'y a plus de puissance suffisamment disponible dans ce poste pour un autre raccordement client tel que le besoin d'Elyse Energy. Par ailleurs, il n'y a pas de possibilité de suivre le même tracé que la ligne Gampaloup-Papin actuelle pour deux raisons qui se combinent : l'espace disponible à côté de la liaison existante est trop étroit du fait du projet d'extension de la voie ferrée à l'ouest. L'étroitesse de l'espace disponible ne permettrait pas d'avoir une distance suffisante entre les deux câbles électriques car compte tenu de leur puissance, les mettre aussi proches l'un de l'autre conduirait à un risque de sur-échauffement.

Question : « Est-ce que la présence du câble conduit à un échauffement du sol en surface et le câble est-il refroidi ? »

Réponse : Oui, le câble réchauffe le sol mais il est enterré suffisamment profondément et la capacité de dissipation procuré par le sol ne conduit pas à un échauffement significatif de la surface. Le choix de la section du câble, en adéquation avec la capacité de transit nécessaire, permet de limiter son échauffement. Nous espaçons au maximum les câbles entre eux afin de limiter leur échauffement réciproque et garantir une dissipation optimale de la chaleur du câble.

Par ailleurs, non, nous ne refroidissons pas le type de câbles employé sur ce projet.

Question : « Aux endroits de jonction entre les différents tronçons de câbles, n'y a-t-il pas de risque de fragilité ? »

Réponse : Les câbles électriques haute tension sont livrés par tronçon d'environ 1km sur des tourets. Quand la longueur d'une ligne électrique souterraine est supérieure à 1km il est donc nécessaire de connecter ces tronçons de câbles entre eux grâce à ce que l'on nomme une « chambre de jonction » qui, comme son nom l'indique, permet de faire la jonction entre les tronçons. La « chambre de jonction » constitue une fragilité lors de la mise sous tension (c'est le moment où l'on voit si les câbles sont bien connectés entre eux), mais une fois celle-ci réalisée les risques sont très faibles.

Question : « Sur la conception des tranchées, est ce que les deux types (en milieu rural et en milieu urbain) seront utilisés ? »

Réponse : En milieu rural, la tranchée est réalisée en pleine terre et les fourreaux de câbles sont en matériau PEHD (Polyéthylène haute densité). En milieu urbain la tranchée est remplie de béton et les fourreaux de câbles sont en matériau PVC (Polychlorure de vinyle). A priori les deux modes de pose seront utilisés. Nous sommes dans les études et la réponse exacte sera apportée rapidement.

Question : « Une question pour Elyse Energy, qu'est ce qui a justifié le besoin d'être autonome sur l'électricité ? »

Réponse : Le projet va demander une importante production d'hydrogène et aujourd'hui les installations du GIE Osiris ne sont pas suffisamment dimensionnées pour ce besoin. Très tôt dans le projet, le GIE Osiris a évoqué ce point en indiquant qu'il ne possédait pas suffisamment d'électricité pour le projet. C'est pourquoi nous nous sommes rapprochés de RTE afin de savoir si dans l'équilibre des flux en présence, il est possible d'inclure le projet eM-Rhône.

Complément de l'ancien administrateur du GIE : « j'étais présent lors du premier contact avec Elyse Energy en 2021. La plateforme consomme 50 MW en 63 000 volts. Lors de l'arrivée de la société HEXCEL, le même problème s'est posé et il a fallu utiliser l'alimentation par le poste PAPIN pour assurer leur consommation. »

Le poste de Gampaloup est une poste de transit qui sert à l'alimentation mais sert aussi à acheminer de l'électricité sur l'ensemble de la zone.

Question : « Avez-vous étudié un raccordement direct depuis la centrale nucléaire ? »

Réponse : La centrale nucléaire est raccordée en 400 000 volts et pas en 225 000. Par ailleurs, le poste électrique de la centrale n'appartient pas à RTE.

La séquence E.R.C : Eviter, Réduire et Compenser



Khalil El Quortobi, directeur du projet eM-Rhône, Elyse Energy

Julien LEVILLAIN, responsable sûreté, sécurité et environnement, Elyse Energy

■ **Cadre légal de l'étude d'impact**

L'usine eM-Rhône mobilisera des quantités importantes de produits qui la classeront comme une « Installation Classée Pour l'Environnement » (ICPE) soumise à autorisation. Elyse Energy doit demander l'autorisation à la préfecture pour exploiter l'installation, en élaborant un dossier d'évaluation environnementale impliquant la réalisation d'une étude d'impact. Celle-ci va s'intéresser à plusieurs sujets, en regardant l'impact qu'aurait l'usine sur les éléments qui l'entourent (population, air, biodiversité, climat, ...).

Différents sujets ont été abordés lors de plusieurs réunions publiques :

- Le milieu humain, avec les populations, les infrastructures de transport, agriculture, gestion des déchets utilisation rationnelle des ressources naturelles (et de l'énergie).
- Fin 2024 un atelier dédié aux risques et nuisances lors du dépôt de la demande d'autorisation environnementale.
- La gestion de l'eau, lors d'une conférence-débat au mois de janvier 2025.

Quelques informations concernant la méthodologie utilisée :

- Tout d'abord il faut réaliser une étude bibliographique et une expertise de terrain pour savoir ce qui est présent et établir des états initiaux. Pour cela, interviennent des écologues de plusieurs spécialités pour observer les espèces, les habitats qui se trouvent sur le site. L'étude de terrain doit se faire tout au long de l'année, c'est ce que l'on appelle une étude 4 saisons.
- Une analyse des résultats est faite par la réglementation afin de déterminer quels sont les différents enjeux que l'on donne aux espèces identifiées. Tout cela est cadré selon les directives habitats et oiseaux qui donnent un niveau d'enjeu sur certaines espèces.
- Elyse Energy réfléchit aux mesures à mettre en place pour réduire l'impact, sur les aspects de l'usine et de production en réduisant l'emprise au sol ou encore les hauteurs.
- Dans le cas où l'évitement n'est pas possible à ce moment il s'agira de réduire au maximum l'impact de l'usine sur la biodiversité.
- A certains moments, éviter et réduire ne sera pas possible, la construction de l'usine nécessitera la destruction de certains habitats, et cela fait l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction. Elyse Energy doit proposer une solution pour compenser la destruction de ces habitats.

■ **Mesures d'évitement et de réduction**

Le foncier que le GIE a attribué à Elyse Energy fait plus de 10 hectares, et contrairement à d'autres fonciers de la plateforme qui sont artificialisés, la parcelle d'Elyse Energy est une ancienne carrière où aujourd'hui la nature a repris ses droits. Le projet aura un impact sur trois milieux : la faune, la flore et les habitats naturels. La réglementation se base sur une

interdiction de destruction des individus et de leurs habitats afin qu'ils puissent prospérer et le législateur prévoit des cas de dérogation.

Au cours du développement du projet, un travail a été conduit sur l'implantation de l'usine pour proposer des mesures d'évitement et de réduction de l'impact sur la biodiversité. La première mesure consiste à mettre en défaut certaines zones dans les périmètres les plus extrêmes pour permettre à la faune et la flore de continuer à s'épanouir pendant la phase de travaux.

Par exemple, la mesure MR03 (page 30 du support de présentation) consiste en la réduction de l'emprise au maximum et l'optimisation de la géométrie du projet. Sur l'emprise totale est de 10 hectares environ, les premières ébauches de l'usine utilisaient presque 9 hectares sur les 10 hectares d'emprise foncière. De ce fait, le choix a été fait d'optimiser dans la verticalité ce qui donne une emprise foncière de 5 hectares de l'usine une fois terminée. C'est une mesure de réduction forte de l'impact du projet sur l'environnement. Cependant, il s'agira de déplacer les individus présents dans un environnement plus favorable à leur vie et développement.

▪ Demande de dérogation

Il s'agit d'un article spécifique du Code de l'Environnement, interdisant la destruction, la capture ou l'enlèvement d'animaux, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux ou de ces habitats d'espèces. Le Conseil d'Etat détermine des conditions de dérogation et notamment pour des raisons d'intérêt public majeur. Malgré toutes les mesures d'évitement et de réduction, l'implantation de l'usine va générer un impact résiduel qu'il va falloir compenser, et comme nos conditions sont des raisons impératives d'intérêt public majeur, Elyse Energy sera autorisée à faire cela.

La raison impérative d'intérêt public majeur est un dispositif permettant à des maîtres d'ouvrage publics ou privés, partout en France, de déroger à l'interdiction absolue de la destruction des espèces. Les 3 raisons qui ont été présentées et acceptées par l'Etat sont :

- **La contribution à l'autonomie stratégique**, avec la relocalisation d'un intrant industriel produit hors du territoire, contribution à la balance commerciale et le maintien d'emplois industriels.
- **L'abattement des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 70%**. Dans le cas où le e-méthanol est vendu aux transporteurs maritimes, le cadre législatif européen impose cet abattement minimum. Si notre molécule n'atteint pas les 70%, elle n'aura aucune valeur. On réutilise également le CO₂ produit par l'usine Lafarge comme intrant de notre produit ce qui contribue à la lutte contre le dérèglement climatique en proposant une seconde vie à la molécule.
- **Le projet constitue un premier pas vers l'économie circulaire du carbone**, par électrification indirecte des consommateurs de méthanol. Elyse Energy s'adresse à

un secteur d'activité, le transport maritime, difficilement électrifiable à la différence du transport routier. Elyse Energy propose une alternative au fuel lourd.

Ces 3 mesures ont été jugées recevables comme raisons impératives d'intérêt public majeur et autorisent Elyse Energy à déroger à l'interdiction de destruction.

▪ Les différentes espèces

Au cours des études, 26 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibiens, 1 espèce de mammifères, 4 espèces de reptiles et 12 espèces de chauve-souris ont été recensées sur le site. Il ne s'agit pas seulement d'espèces protégées, il s'agit également d'espèces à forts enjeux fixés par la réglementation européenne et par décret.

Les bureaux d'études ne se limitent pas à la constatation visuelle des espèces, ils utilisent la bibliographie des projets construits récemment dans le voisinage immédiat. Le cas de la sauterelle occitane a été étudié, elle remonte du fait du changement climatique en suivant la vallée du Rhône. La fléole des sables, qui est une espèce unique des pelouses sableuses, pour lequel il y a un plan national d'actions afin de permettre leur préservation.

Les mesures de compensation s'apprécient en fonction d'un coefficient d'enjeu suivant les espèces. Le bureau d'étude établit des coefficients d'enjeu de 1 à 5 pour chaque espèce qui donne lieu à une certaine surface que le porteur de projet sera amené à sécuriser pour pouvoir transférer les espèces.

Pendant la phase travaux, l'impact est de 9 hectares, mais une fois en service l'impact résiduel sera de 5 hectares. Le coefficient de compensation retenu et présenté est de 2,35. Il s'agira donc d'appliquer ce coefficient pendant la phase travaux, ce qui amènera à sécuriser plus de 21 hectares environ de foncier sur la durée de vie de l'usine.

TEMPS D'ECHANGES N°2

Question : « Est-ce que le [nouveau] poste électrique sera dédié à Elyse Energy ou alors il restera de la disponibilité pour d'autres projets sur la plateforme ? »

Réponse : Le poste dit « poste client » est la propriété d'Elyse Energy qui en utilise la pleine capacité.

Question : « Où en êtes-vous de la sécurisation foncière des 21 hectares de terrain de compensation requis ? »

Réponse : L'instruction administrative en cours ne nous permet pas de dévoiler l'intégralité des éléments, mais une très large partie a pu être sécurisée.

Question : « De quels types sont les surfaces que vous devez sécuriser ? »

Réponse : Le principe général de la compensation foncière est de présenter un gain écologique. L'éventail des solutions et types de surfaces sont illimités du moment où l'on a un gain écologique.

Conclusion



Monsieur le garant remercie à la fois RTE et Elyse Energy pour la qualité de la présentation lors de cette réunion, et de l'information.

RTE et Elyse Energy remercient l'ensemble de l'audience pour leur présence et leurs questions.

=====
Retrouvez toutes les informations sur la concertation continue du projet eM-Rhône sur :
www.em-rhone-concertation.fr